

Recommandation du Conseil d'administration de Technicolor pour l'Assemblée Générale du 20 juin 2012

Paris (France), 30 Mai 2012 – Le Conseil d'administration de Technicolor, qui s'est réuni hier à Paris, recommande à l'unanimité aux actionnaires de voter en faveur des résolutions relatives à la mise en œuvre de l'opération convenue entre Jesper Cooperatief U.A., société contrôlée par JPMorgan Chase & Co., (« Jesper ») et Technicolor (les « Résolutions JPMorgan »). Cette recommandation est en accord avec les contrats conclus le 2 mai dernier (les « Contrats JPMorgan »).

Les Contrats JPMorgan, qui ont été approuvés par le Conseil d'administration le 2 mai 2012, sont le fruit de discussions approfondies avec Jesper et d'autres candidats investisseurs. Lors de sa séance du 2 mai, le Conseil d'administration a constaté que Jesper avait formulé la meilleure offre, notamment financière, et a également pris en compte le potentiel de création de valeur significatif à long terme qu'offrira à Technicolor une association avec JPMorgan Chase & Co., leader mondial du financement de l'industrie du Media & Entertainment.

Les Contrats JPMorgan organisent sur trente mois une gouvernance de la Société de nature à conforter son plan stratégique Amplify 2015 et permettre de maximiser la création de valeur pour l'ensemble des actionnaires. Technicolor bénéficiera de la présence de JPMorgan Chase & Co., et notamment de sa marque globale, de sa grande expérience et de son expertise de premier plan dans l'industrie du Media & Entertainment. Par ailleurs, le produit de l'augmentation de capital prévue par les Contrats JPMorgan, de 158 millions d'euros maximum pour un nombre maximum de 99.193.696 actions (telle que précisée ci-après), permettra à Technicolor de réduire son endettement financier, d'accroître sa flexibilité financière au regard de ses ratios financiers et de s'appuyer sur le soutien actif de JPMorgan Chase & Co. pour poursuivre l'amélioration de son bilan.

Lors de sa séance d'hier, le Conseil d'administration de Technicolor a également examiné les projets de résolutions non sollicitées et l'offre ferme et irrévocable qui les accompagnait, déposés le 25 mai dernier par Vector Capital (« Vector »), fonds d'investissement américain avec lequel Technicolor a eu des discussions avant le 30 avril 2012. Le Conseil a inscrit ces projets de résolutions (les « Résolutions Vector ») à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale de Technicolor du 20 juin 2012. Vector a déclaré dans son offre soutenir la stratégie de la société définie dans son plan stratégique Amplify 2015 sans pour autant préciser la déclaration d'intention vis-à-vis de la société qu'elle fera à l'issue du projet d'augmentation de capital qu'elle propose. Le produit de l'augmentation de capital prévue dans le cadre des Résolutions Vector représente un montant maximum de 186 millions d'euros pour un maximum de 109.114.822 actions (telle que précisée ci-après).

Le Conseil d'administration note que, comme le précise Vector, lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires, l'adoption des Résolutions Vector nécessitera le rejet préalable des Résolutions JPMorgan proposées par le Conseil d'administration.



En conséquence, le Conseil d'administration n'agrée pas les Résolutions Vector, tout en relevant que, dans l'hypothèse où les Résolutions JPMorgan ne seraient pas adoptées par l'Assemblée Générale des Actionnaires, les Contrats JPMorgan seraient caducs. Dans cette hypothèse, les Résolutions Vector ne pourront être mise en œuvre qu'après adoption par l'Assemblée Générale.

La Société mettra en ligne sur son site internet l'ensemble des informations et documents prévus par la réglementation pour la bonne information de ses actionnaires, préalablement à l'Assemblée Générale des Actionnaires, ainsi que le texte intégral de l'offre de Vector.

Technicolor déposera les prospectus requis auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) relatifs aux opérations d'augmentation de capital contenues respectivement dans les Résolutions JPMorgan et dans les Résolutions Vector, et ce dans le respect des Contrats JP Morgan et des termes de l'offre de Vector.

A propos de Technicolor

Technicolor, leader technologique mondial dans le secteur du Media & Entertainment, est à la pointe de l'innovation numérique. Grâce à nos laboratoires de recherche et d'innovation de premier plan, nous occupons des positions-clés sur le marché au travers de la fourniture de services vidéo avancés pour les créateurs et les distributeurs de contenu. Nous bénéficions également d'un riche portefeuille de propriété intellectuelle, centré sur les technologies de l'image et du son, et reposant sur une activité de Licences performante. Notre engagement : soutenir le développement de nouvelles expériences passionnantes pour les consommateurs, au cinéma, à la maison, ou en mobilité.

Euronext Paris : TCH • www.technicolor.com

Contacts :

Relations Investisseurs : +33 1 41 86 55 95

investor.relations@technicolor.com

Relations Actionnaires : 0 800 007 167

shareholder@technicolor.com

Relations Presse :

Technicolor : +33 1 41 86 53 93

technicolorpressoffice@technicolor.com

Brunswick : +33 1 53 96 83 83

Marie-Laurence Bouchon • mbouchon@brunswickgroup.com



Impacts Résolutions JPMorgan

Taux de souscription par les actionnaires existants <i>(millions d'actions)</i>	0%	100%
Nombre d'actions émises pour l'augmentation de capital réservée	72,3	72,3
Nombre d'actions émises pour l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	20,2	26,9
Nombre total d'actions émises	92,5	99,2
Nombre d'actions émises au profit des actionnaires existants	0,0	20,1
Nombre d'actions émises en faveur de JPMorgan	92,50	79,2
Participation de JPMorgan <i>(millions d'euros)</i>	29,96%	25,18%
Montant des souscriptions par JPMorgan	147	126
Montant des souscriptions par les actionnaires existants	0	31
Produit brut des émissions	147	158

Impacts Résolutions Vector

Taux de souscription par les actionnaires existants <i>(millions d'actions)</i>	0%	100%
Nombre d'actions émises pour l'augmentation de capital réservée	47,5	47,5
Nombre d'actions émises pour l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	46,2	61,6
Nombre total d'actions émises	93,7	109,1
Nombre d'actions émises au profit des actionnaires existants	0,0	50,5
Nombre d'actions émises en faveur de Vector	93,7	58,6
Participation de Vector <i>(millions d'euros)</i>	29,94%	18%
Montant des souscriptions par Vector	162	108
Montant des souscriptions par les actionnaires existants	0	79
Produit brut des émissions	162	186